Image not found or type unknown

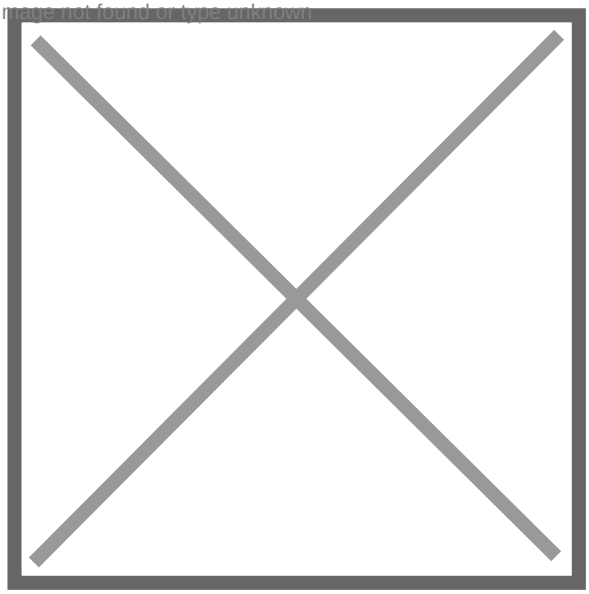

Achat voiture et vice caché

Par **pitto69**, le **28/06/2014** à **14:37**

Bonjour,

Il y a 45 jours maintenant j'ai acheté une voiture à un particulier (6.000 euros que j'ai réglé en liquide).
Durant ce temps, je l'ai très peu utilisée et il y a une semaine, la voiture tombe en panne.
Je décide de la ramener au garage (Peugeot).

Constat : turbo cassé, fuite des injecteurs du moteur, bref le garagiste me fait comprendre que la voiture est une voiture accidentée, mal réparée.

Peut-on considérer que ceci était un vice caché alors que la voiture semblait rouler normalement avant ce problème et que le vendeur disait qu'elle était en parfaite état.

Je ne sais pas quoi faire, mes vacances sont gâchées, pourriez-vous me guider ?

[fluo]Merci d'avance.[/fluo] (formule de politesse indispensable)

Par **Lag0**, le **28/06/2014** à **18:08**

[citation] le garagiste me fait comprendre que la voiture est une voiture accidentée, mal réparée. [/citation]
Bonjour,
Etrange le constat de votre garagiste !
Quel rapport entre un éventuel accident et des ennuis de moteur tels que problèmes

d'injecteurs et turbo ?

Par **Tisuisse**, le **29/06/2014** à **08:12**

Bonjour pitto69,

La fuite aux injecteurs et le turbo sont des pièces d'usure.

Quelle est l'année de première mise en circulation de cette voiture (réponse sur sa carte grise) ?
Quel kilométrage affiche-t-elle au compteur si le moteur n'a jamais été changé ?

Par **pitto69**, le **29/06/2014** à **14:34**

Bonjour,

Première mise en circulation en novembre 2009.
Je ne sais pas si le moteur a été changée ou non mais elle a 120 000 km.
J'aurai le rapport de Peugeot demain.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés